



PRESCRIPTION PROFESSIONNELLE

NIVEAU DE REGLAGE DES LIMITEURS D'EMPLISSAGE DES VEHICULES CITERNE GROS PORTEURS

1. OBJET

Les niveaux de réglage des limiteurs d'emplissage retenus à ce jour, compte tenu de la charge possible avec un PTRR à 44 tonnes conduisent à ne pas utiliser la capacité maximum de la citerne.

La proposition est de modifier le réglage pour les gros-porteurs tout en gardant une marge de sécurité.

2. REFERENCE REGLEMENTAIRE

ADR : dans la colonne « Masse maximale admissible du contenu par litre de capacité » du tableau au 4.3.3.2.5 relatif aux conditions de remplissage des citernes.

3. DOMAINE D'APPLICATION

Cette prescription professionnelle s'adresse aux transporteurs pour l'ensemble des citernes gros-porteurs cylindrique.

N° édition	Date	Objet de la révision
Edition 2	05/12/2017	Ajout du tableau de hauteur de réglage selon les diamètres principaux de citernes et précision pour les diamètres intermédiaires avec graphique
Edition 1	26/10/2015	Edition originale
Ce document est une prescription professionnelle établie par le CFBP à l'intention de ses prestataires		

4. PRESCRIPTION

En dérogation à l'annexe 8 de la spécification technique professionnelle des gros-porteurs inter-centres et clientèle (Réf.631), les niveaux de réglages correspondent désormais aux pourcentages suivants :

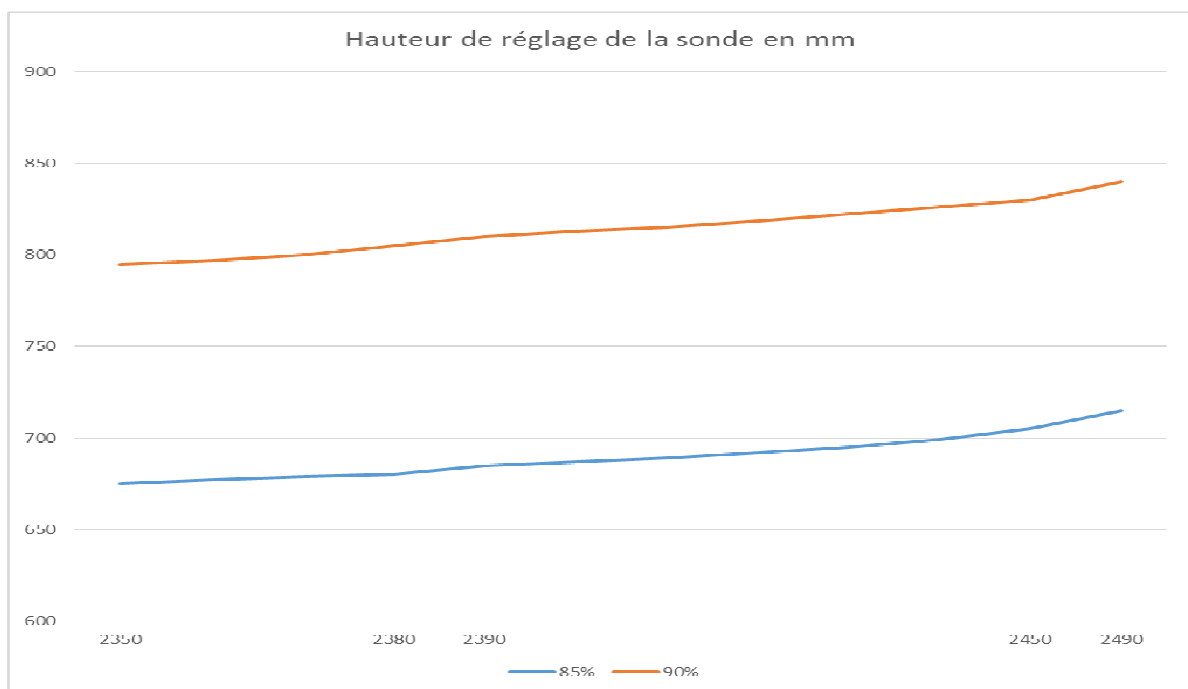
N1 = 85% (au lieu de 77) et N2 = 90% (au lieu de 82) en considérant la citerne horizontale, à la suite du calage en hauteur des détecteurs d'emplissage, les autres points de l'annexe 8 étant inchangés.

La mise en œuvre sera faite dès que matériellement possible, au fur et à mesure des ouvertures de citernes.

Les hauteurs de réglage de la sonde pour ces 2 niveaux sont les suivants selon les diamètres extérieurs de citernes cylindriques :

Diamètre extérieur citerne		2350	2380	2390	2450	2490
Hauteur de réglage de la sonde (en mm)	N1 à 85%	675	680	685	705	715
	N2 à 90%	795	805	810	830	840

Pour des diamètres extérieurs de citerne différents, les valeurs étant en corrélation quasi linéaire, une règle de trois peut être appliquée pour déterminer la hauteur de réglage.



Nota : La mesure de ces hauteurs de réglage est prise par rapport à l'axe du trou d'homme.

Le barème de chargement est mis à jour avec l'indication des nouveaux réglages du niveau des sondes.

5. INFORMATION

Les conducteurs devront être informés de la modification des réglages afin qu'eux-mêmes en informent le ou les sites de chargement sur lesquels ils se rendent.

De plus une étiquette indiquant « N1 = 85% / N2 = 90% » devra être apposée à proximité de la prise 24S.